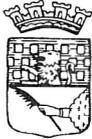




VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**
(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 26
- Ayant donné procuration : 6
- Absents : 3

Date de convocation

12/10/2022

Date d'affichage

25/10/2022

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 octobre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le DIX-HUIT OCTOBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois d'OCTOBRE.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON
Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS,
Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique
MISCHI, Laure THIEBAUT, Emmanuelle WISSANG-GIRARD, Christian LANIER,
Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER,
Florian CORDIER.

Procurations données (6) :

Jean-Claude ALAMPI donne pouvoir à Christian BASSENNE
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Francine COUDON
Sébastien FERNIOT donne pouvoir à Arnaud MARTHEY
Sandra BOUHESSEANE donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Soazig BONFILS donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (3) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Charline BARDEY

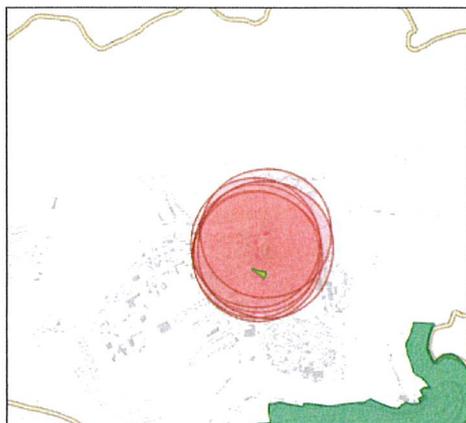
Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° H09/2022

Objet : Approbation du Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques suite à l'enquête publique

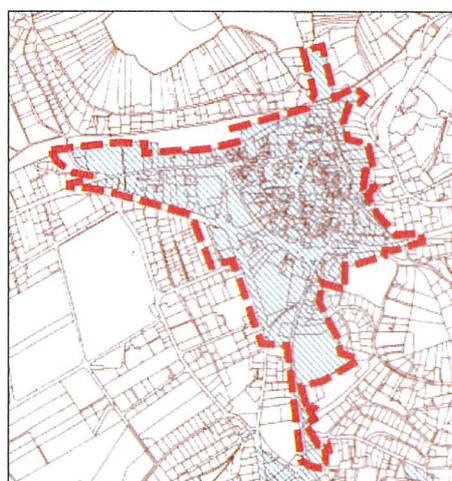
Par délibération du 20 janvier 2022, le Conseil Municipal a autorisé la modification du périmètre de Protection Délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques comme présenté ci-dessous :



Périmètre de protection des abords des monuments historiques actuel (cercles rose)



En bleu le périmètre général de l'AVAP, entouré en rouge le projet de périmètre de protection délimité des abords des monuments historiques.



Projet de nouveau périmètre de protection des abords des monuments historiques (entouré en rouge)

Ce nouveau périmètre de Protection Délimité des Abords (PDA) des Monuments Historiques a été soumis à enquête publique du 20 juin au 20 juillet 2022. La commissaire enquêtrice, Marie-Paule Bardèche, a rendu un avis favorable à ce nouveau périmètre.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques faisant suite à l'enquête publique.

Vote du Conseil :

Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

